

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : les organisations pensent-elles à protéger les données personnelles qu'elles traitent ?

Selon la loi, les organisations (entreprises, administrations ou organisations non gouvernementales) sont responsables des données qu'elles traitent. Et la loi se durcit en 2016. Ne pas respecter cette obligation, c'est risquer des sanctions financières qui se renforcent désormais, d'abord en octobre 2016 puis à l'horizon 2018.

Attention : une photocopie de pièce d'identité laissée sur une photocopieuse ou un bulletin de salaire jeté non détruit ? Voilà qui peut coûter très cher !

Durcissement de la loi sur la protection des données personnelles

Toutes les organisations (publiques ou privées) sont légalement responsables des données qu'elles traitent. La sécurité des données personnelles incombe aux organisations qui les recueillent et celles-ci peuvent être sanctionnées en cas de manquement à la loi. À compter d'octobre 2016, **les sanctions infligées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) peuvent monter jusqu'à 3 millions d'euros**. En 2018, la mise en application de la réglementation européenne permettra de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à **4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise**.

*Face à cette actualité juridique, mise au point avec **Maître Ariane Mole**, avocate chez Bird & Bird, spécialiste de la protection des données personnelles, et **Delphine Lemaître**, responsable marketing chez Fellowes.*



Les données personnelles, un sujet de plus en plus préoccupant pour les Français

Selon une étude L'ObSoCo réalisée pour Fellowes¹, 91% des Français jugent qu'il est important que les organisations avec lesquelles ils sont en contact détruisent les documents papier contenant leurs informations personnelles après usage. Cependant, **seuls 59% ont confiance dans la capacité de ces dernières à protéger les informations personnelles contenues dans les documents papier qu'ils transmettent.**

Des entreprises aujourd'hui peu préparées

En effet, **près d'une entreprise sur deux en France ne disposerait d'aucune consigne particulière** pour assurer la confidentialité des données personnelles (clients, personnels, etc.)². Pourtant, il est essentiel pour l'entreprise de sensibiliser ses employés et d'établir des règles concernant la protection des données.

Les bonnes pratiques à adopter en entreprise vont du classement et de la mise en sécurité des documents sensibles à leur destruction dès que leur utilité n'est plus avérée. Les documents contenant des informations personnelles ne doivent pas être jetés tels quels, et encore moins confiés à une entreprise de recyclage sans avoir préalablement été détruits.

Les solutions proposées par FELLOWES

Les destructeurs de documents FELLOWES sont très performants et adaptés à tous les modes d'utilisation professionnelle (selon la fréquence d'usage, le volume de documents à détruire, le type de document et le niveau de confidentialité requis.... Dotés d'un mécanisme de destruction extrêmement efficace et confidentiel avec la coupe croisée, les destructeurs Fellowes permettent de détruire de manière sûre tous les documents sensibles.

Ils sont, en outre, très sécurisés. La technologie SafeSense® arrête immédiatement la destruction lorsque la main de l'utilisateur s'approche trop près de l'appareil.

¹ Étude L'ObSoCo pour Fellowes, octobre 2015 – *Méconnaissance et négligence des particuliers à l'égard de la gestion des documents papier.*

² Étude L'ObSoCo pour Fellowes, octobre 2015 – *Méconnaissance et négligence des particuliers à l'égard de la gestion des documents papier.*



Communiqué de presse
Lundi 17 octobre 2016

FELLOWES est une entreprise familiale d'origine américaine, née en 1917 à Chicago (Illinois). Elle est spécialiste de l'environnement du poste de travail, des machines professionnelles et des accessoires technologiques, au service des utilisateurs au bureau, à domicile ou en déplacement. Pionnier des accessoires de bureau, FELLOWES met son expertise au service de la sécurité et de la protection des données de ses clients depuis 100 ans. Depuis bientôt 10 ans, elle organise des campagnes de sensibilisation sur la fraude identitaire.

Service de presse UTI



Cathy Bubbe – c.bubbe@rpca.fr

Nathalie Chrysafis – n.chrysafis@rpca.fr

Hugo Pichon – h.pichon@rpca.fr

Agence RPCA, 65 rue Chardon Lagache 75016 PARIS - Tel : 01 42 30 81 00